

Sébastien Jahan publie *Les Renaissances du corps en Occident (1450-1650)*, ouvrage de synthèse tant sur les processus d'appropriation du corps par les individus que sur sa mise sous contrôle

Entretien Jean-Luc Terradillos Photos Sébastien Laval et Christian Vignaud

La police des corps

Les cours sur l'histoire du corps de l'Antiquité à nos jours constituent l'une des originalités de l'Université de Poitiers. Cette initiative, due à Laurence Moulinier-Brogi (aujourd'hui à Paris VIII), a conduit aussi à des développements dans la recherche, en particulier au sein du laboratoire Gerhico. Notons que ces cours attirent des étudiants d'autres disciplines : histoire de l'art, bien sûr, mais aussi psychologie, sociologie, sciences du sport... L'ouvrage de Sébastien Jahan, maître de conférences en histoire moderne, est issu d'une partie de son cours. «*Ce livre, dit-il, est né de la question d'un étudiant qui, assommé par la bibliographie proposée, me demandait s'il existait un ouvrage de synthèse sur le sujet. Comme il n'y en avait pas, j'ai décidé de l'écrire.*»

L'Actualité. – Qu'est-ce qui fait évoluer les représentations et l'usage du corps entre 1450 et 1650 ?

Sébastien Jahan. – Sur une aussi longue période, du Moyen Âge tardif à l'âge classique, j'ai voulu mettre en évidence une série de phénomènes, des mouvements lents et profonds, mais aussi des révolutions dans le savoir, qui finiront par agir sur les représentations du corps. Cela touche d'abord les élites puis gagne peu à peu les autres strates de la société. Au plan politique, avec la mise en place de l'absolutisme, plus ou moins tâtonnante dans certains pays européens, le pouvoir monarchique vise à s'approprier le corps de ses sujets, pour mieux les contrôler, les pacifier ou les mobiliser.

La Réforme protestante et sa réplique catholique auront aussi des conséquences durables dans les mentalités. Elles mettent en place un arsenal pédagogique et répressif qui aboutit à renforcer le sentiment de culpabilité vis-à-vis de la chair, phénomène dont notre société est toujours plus ou moins tributaire.

Les mutations scientifiques, enfin, trop souvent négligées par les historiens, ont eu des effets considérables. L'année 1543 mériterait un meilleur sort dans l'histoire de la culture occidentale : c'est d'abord la date de parution du traité de Copernic sur l'héliocentrisme, théorie qui sape les fondements des représentations de l'univers héritées du système astronomique de Ptolémée. Désormais ce n'est plus la Terre mais le Soleil qui est au centre de l'univers. Cela rompt le lien qui existait entre le macrocosme et le microcosme : avant Copernic, l'homme était placé au centre de l'univers. Il était donc le réceptacle de toutes les influences cosmiques qui allaient déterminer sa santé, ses relations avec l'environnement, etc. La révolution copernicienne induit une rupture profonde dans cette conception qui conduira à une vision du corps plus recentrée, plus autonome.



Sébastien Laval

Cette même année 1543, Vésale publie son traité d'anatomie qui dévoile les secrets de la «fabrique humaine». Des dissections du corps humain avaient déjà été pratiquées au Moyen Age, à l'insu des autorités religieuses, mais Vésale transgresse ce tabou en montrant ce qu'il y a derrière la peau, portant un coup fatal à l'anatomie des Anciens. Il repousse les frontières du visible – comme d'autres le feront avec le microscope à partir du xvii^e siècle – ce qui aura des conséquences à long terme sur la façon de penser le corps, de plus en plus conçu comme une mécanique, séparée de la personne.

Comment expliquer que le pouvoir sur les corps peut aller jusqu'à l'acharnement sur les cadavres des condamnés ?

Les conséquences des découvertes anatomiques mettront du temps à s'imposer. Il est encore profondément ancré dans les mentalités qu'il y a une identité entre le corps et la personne. Ainsi, lors d'une exécution capitale, même dans un contexte chrétien où l'on pense que l'âme s'échappe du corps après la mort, on continue à s'acharner sur le cadavre du condamné parce qu'il reste le signe le plus tangible de l'individu, comme s'il conservait encore quelque chose de vital qui légitime les sévices post mortem. On veut aller jusqu'au bout de l'humiliation et de la déshumanisation en démembrant le cadavre pour mieux signifier la victoire de la justice du prince. Durant les guerres de Religion, ce déchaînement de violences collectives correspond à la négation de l'extrême altérité que représente l'ennemi, celui qui met en danger l'ordre divin ou l'ordre naturel des choses. Cet *autre*, hérétique, a souillé par son crime la communauté et dès lors que le lien est rompu avec cette dernière, le caractère sacré du corps se dissipe. Le groupe ou le pouvoir s'approprient alors le corps de celui qui a bafoué les règles en lui faisant subir un complément de sévices.

Une sorcière peut-elle mettre en péril l'ordre des choses ?

Une sorcière n'agit jamais seule. Dès le xv^e siècle, la sorcière est «inventée» comme agent d'une puissance occulte et diabolique dont le but est de déstabiliser l'ordre divin des choses. En mettant en scène la sorcière comme contre-modèle, les autorités pointent une autre menace pour la communauté, celle d'un ennemi «intérieur», car le démon prend possession de l'enveloppe charnelle. La sorcière – comme la possédée – est mise ainsi au service du processus d'apprentissage des normes corporelles et sexuelles, mais aussi religieuses. Elle permet à la justice du roi et à la doctrine de l'Eglise de pénétrer dans les bourgs et les villages. Le spectacle des procès, des supplices et des bûchers participe aussi de la volonté du pouvoir et des Eglises réformatrices de réduire les populations à l'obéissance.

Pourquoi parle-t-on plus de sorcières que de sorciers ?

On chassait aussi les sorciers ! Mais c'est vrai que la figure féminine est plus présente. Cela tient, en fait, à l'image que l'on se fait de la femme à l'époque. Naturellement séductrice, encline à la lubricité, la femme doit être surveillée et contrôlée en priorité. La sorcière réitère, en quelque sorte, le geste fatal d'Eve. En s'en prenant plus souvent aux femmes, les juges leur rappelaient leur devoir de pudeur et de soumission !

«Scène de sabbat» ou «Chez la sorcière», détail d'un tableau attribué à David II Teniers (Anvers 1610 - Bruxelles 1690). Musée Rupert de Chièvres, Poitiers.



Christian Vignaud - musées de Poitiers

Vous dites que les sorcières n'ont pas forcément conscience de se livrer à des pratiques condamnables.

La magie blanche, fondée sur des usages thérapeutiques des plantes, est pratiquée dans la campagne à cette époque. Elle sert à prévenir le mal, à soigner mais aussi à transporter dans un ailleurs. Le tour de force de l'Eglise fut de stigmatiser ces pratiques populaires comme diaboliques. Les procès démontrent que ces gens-là n'avaient pas conscience de mal agir. C'est d'ailleurs la même chose pour les pratiques sexuelles, comme l'adultère ou la fréquentation des filles publiques, pourchassées par l'Inquisition.

En persécutant les magiciens, on s'attaque aux traditions populaires rurales qui permettaient à l'homme d'échapper momentanément aux lois de la nature, aux restrictions sexuelles et aux privations alimentaires. Cette volonté d'édicter des normes, pour rendre les corps plus lisses et plus dociles, est aussi une censure de l'imaginaire. ■

Les Renaissance du corps en Occident (1450-1650), Presses universitaires de Rennes, 2004, 318 p., 23 €

Sébastien Jahan a publié : *Profession, parenté, identité sociale. Les notaires de Poitiers aux Temps modernes (1515-1815)*, Presses universitaires du Mirail, 1999. *Le Peuple de la forêt. Nomadisme ouvrier et identités dans la France du Centre-Ouest aux xvii^e et xviii^e siècles*, PUR, 2003.